

PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 16 mars 2021 à 18h30, en Salle des Arcades

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu de réunion de conseil municipal du 15/12/2020

Délibérations :

1. Délibération portant désignation du Correspondant Défense de la commune
2. Délibération portant approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal
3. Gestion 2020 – Approbation du compte administratif – Budget Principal
4. Gestion 2020- Approbation du compte de gestion – Budget Principal
5. Rapport d’Orientation Budgétaire – Exercice 2021
6. Délibération validant la convention coordination Enfance Jeunesse dans le cadre de la mise en place de la Convention Territoriale Globale avec les services de la CAF
7. Délibération approuvant le reversement aux communes par LMV de l’aide de l’Etat portant sur l’acquisition de masques grand public
8. Délibération validant la demande de subvention dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du Plan France Relance – projet d’investissement relatif à la Cité Vivante de l’Alimentation
9. Délibération validant la convention de partenariat avec le PNRL dans le cadre de la demande de subvention auprès de l’Agence de l’Eau pour le dispositif un « Coin de verdure pour la pluie dans les cours d’école »
10. Délibération validant la participation de la commune dans le cadre de l’Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
11. Délibération validant le rattachement de la commune à la procédure de renégociation du contrat groupe d’assurance statutaire du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse

Questions diverses

Membres présents :

Le Maire : ROUSSET André

Les Adjoints : MARIANI Severine, VANNEYRE Serge, FAURE Cécile, SEBBAH Didier, DESPLATS Gwenola, PESQUIES Christine, DERNIS Thierry

Les Conseillers Municipaux : VIGNUALES Francine, LE DU Daniel, MOULIN Patrick, ROBINAUD Alain, RIBERI-PACHECO Gisèle, LARRIVE Gérard, MAURIN Mireille, FERNANDEZ Blaise, DOUX Laurent, PHELIPPON Charlotte, THEVES Marine, JUILLARD Lisa, CHARMASSON Florence, COLOMBO Dominique, VIDA Boris, ESCOFFIER Jade

Procurations : PORTE Roger à SEBBAH Didier, BONNEVILLE Christine à LE DU Daniel, BOUAT Dominique à ESCOFFIER Jade

Délibérations :

1. Délibération portant désignation du Correspondant Défense de la commune

Rapporteur : André ROUSSET

Créée par la circulaire du 26 octobre 2001, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armé-Nation grâce aux actions de proximité.

Chaque commune est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal. Les correspondants défense sont des interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires dans leur commune pour les questions de défense.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la nomination de ce correspondant défense.

M Gérard LARRIVE se porte candidat.

Adopté à la majorité : 25 pour – 2 abstentions (Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

2. Délibération portant approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Rapporteur : Severine MARIANI

Par délibération en date du 17 novembre 2020, le Conseil Municipal adopté son Règlement Intérieur.

Dans le cadre du contrôle de légalité, les services de la préfecture demandent la modification des articles 15 et 31 du Règlement Intérieur.

- **L'article 15 du Règlement Intérieur** donne la possibilité de soumettre à l'approbation du conseil les points urgents qu'il propose d'ajouter à l'ordre du jour.

Cet article, méconnaissant les dispositions législatives relatives à l'information préalable des conseillers municipaux, est de nature à entacher d'irrégularités la délibération prise dans de telles conditions.

- **L'article 31** prévoit, que pour les conseillers municipaux n'appartenant pas à la majorité municipale, aucun logo, photographie ou dessin ne sera autorisé dans le bulletin d'information générale.

Il n'est toutefois pas possible d'interdire, par principe, la publication de photographies, de dessins, ou de caricature dans ce type de publication.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir modifier les articles 15 et 31 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

3. Gestion 2020 – Approbation du compte administratif – Budget Principal

Rapporteur : Christine PESQUIES

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le compte administratif 2020 joint à la présente note de synthèse (*Annexe n°1*).

Les résultats de l'exercice 2020 sont les suivants :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses réalisées : 3 662 598.11 €

Recettes réalisées : 3 717 007.66€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé 2020 de 54 409.55 €

- Section d'investissement :

Dépenses réalisées : 1 834 339.85 €

Recettes réalisées : 1 028 788.68 €

Soit un déficit d'investissement cumulé 2020 de 302 919.80 €

M le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux afin de présenter un bilan des réalisations de l'exercice budgétaire 2020 :

- **M Serge Vanneyre** présente les travaux de la 2^{ème} tranche de réaménagements des jardins du château, les travaux de la 4^{ème} tranche du Centre Ancien, les travaux de construction du restaurant scolaire, les travaux d'aménagement de l'aire de jeux, les travaux sur le parking des Régales
- **M Thierry Dernis** présente les points suivants : inventaire et rationalisation de l'utilisation des bâtiments communaux, travaux sur le réseau d'éclairage public, entretien des voiries communales, entretien du grand jardin
- **Mme Severine Mariani** précise que le service culture, créé en 2017, rend la culture accessible à tous avec une moyenne de 55 actions diversifiées et pour la plupart non payantes
- **M Laurent Doux** souligne que la commune s'est rapprochée de manière régulière des commerçants, , spécialement durant cette période de crise sanitaire. Des décisions ont été prises pour l'agrandissement des terrasses des cafetiers restaurateurs et l'exonération de ces droits de terrasse.
- **M Didier Sebbah** précise de son côté que des actions de solidarités se sont manifestées durant toute cette période de crise sanitaire, la commune a procédé à des distributions de masques en début de crise sanitaire, la commission solidarité poursuit le travail sur le DICRIM et le PCS, le Conseil des Aînés a été installée en fin d'année 2020 et le centre de vaccination a été mis en place en début d'année 2021.
- **Mme Gwenola Desplats** précise que les subventions aux associations ont été maintenues pour permettre aux associations de continuer au maximum leurs activités en période de crise sanitaire et les associations ont été soutenues durant cette période difficile. Les travaux préparatoires à la mise en place de la maison des associations ont été lancés et cette dynamique devrait se poursuivre en 2021.
- **M Patrick Moulin** dresse un bilan des actions de communication mise en place en 2020, avec un accent particulier sur le développement du numérique.
- **Mme Marine Theves** présente les deux marchés hebdomadaires de la commune et précise que la commune a pu permettre à ces deux marchés de perdurer malgré la crise sanitaire, dans le respect des règles sanitaires

M le Maire ne prend pas part au vote

Adopté à la majorité : 22 pour – 4 abstentions (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

4. Gestion 2020- Approbation du compte de gestion – Budget Principal

Rapporteur : Christine PESQUIES

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le compte de gestion 2020 du Receveur Municipal, compte de gestion conforme au Compte administratif.

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 abstentions (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

5. Rapport d'Orientation Budgétaire – Exercice 2021

Rapporteur : Christine PESQUIES

Conformément à la loi NOTRe, M le Maire doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagées, une présentation de la structure des dépenses ainsi que la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat et celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est joint à la présente note de synthèse (*Annexe n°2*).

Adopté à la majorité : 23 pour – 4 abstentions (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)

6. Délibération validant la convention coordination Enfance Jeunesse dans le cadre de la mise en place de la Convention Territoriale Globale avec les services de la CAF

Rapporteur : André ROUSSET

Dans le cadre de la mise en place de la Convention Territoriale Globale pour la période 2021-2024, convention remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse de la CAF, il est proposé de valider la convention de coordination enfance jeunesse pour le recrutement du poste de coordonnateur, convention portée par la commune des Beaumettes.

Ce poste de coordonnateur permettra d'accompagner le diagnostic de territoire obligatoire à la mise en place de la future CTG.

Afin de financer la coordination enfance jeunesse sur l'ensemble des huit communes concernées par ce poste de coordonnateur, chaque commune s'engage à reverser à la commune des Beaumettes, le coût de la prestation selon la répartition suivante :

- 50% à la charge des communes de Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec, Oppède et Les Beaumettes au prorata du nombre d'habitants résidant dans chaque commune.
- 50% à la charge des communes de Lauris, Puget et Puyvert au prorata du nombre d'habitants résidant dans chaque commune.

La part nette de la commune de Lauris, subvention CAF déduite, sur ce dispositif, s'élèvera à 7 476.98€. Cette convention prend effet au 1^{er} mars 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la convention de coordination Enfance Jeunesse.

Adopté à l'unanimité

7. Délibération approuvant le reversement aux communes par LMV de l'aide de l'Etat portant sur l'acquisition de masques grand public

Rapporteur : André ROUSSET

En 2020, dans le cadre de la crise sanitaire, la Communauté d'agglomération LMV, en lien avec ses communes membres, a réalisé un achat groupé de masques réutilisables auprès de la société SISA PRODUCTION qui a pu fournir, dans un contexte de forte demande et de pénurie, un lot de 32 000 masques en tissu dits « grand public ».

Conformément au groupement de commande constitué entre les communes membres, la répartition des masques a permis à la commune de bénéficier d'une dotation de 2 000 masques pour un montant de 4700€ HT.

Dans le même temps, la Communauté d'Agglomération LMV a effectué, pour le compte des adhérents au groupement de commande, une demande d'aide de l'Etat, ce dernier ayant décidé d'apporter son concours aux collectivités pour l'achat de masques destinés à la protection des habitants.

La Communauté d'Agglomération a ainsi obtenu une aide globale de 32 000€ (1€ par masque acheté), aide qu'il convient de reverser aux communes, soit pour la commune de Lauris une subvention de 2 000€

Par conséquent, la Communauté d'Agglomération a procédé en 2020 à la refacturation des masques et reversera en 2021, après adoption des délibérations, la quote-part de subvention revenant à la commune.

Adopté à l'unanimité

8. Délibération validant la demande de subvention dans le cadre des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du Plan France Relance – projet d'investissement relatif à la Cité Vivante de l'Alimentation

Rapporteur : Cécile FAURE

La commune de Lauris et ses partenaires dont l'association Au Maquis souhaite ériger une Cité Vivante de l'Alimentation en Luberon-Val de Durance sur le site du Moulin Municipal.

La première étape consistera à mener conjointement des travaux de rénovation de la toiture du bâtiment et des travaux d'étude pour l'élaboration du projet cœur de la cité afin de définir son organisation, sa gouvernance, ses activités et les équipements nécessaires.

La deuxième étape consistera d'une part à créer la structure juridique qui portera la suite du projet et d'autre part à réaliser la suite des travaux de gros œuvre et d'aménagement intérieur. La nouvelle structure devra être autonome dans le financement et la gestion des activités de la Cité Vivante de l'Alimentation.

Enfin la Cité Vivante de l'Alimentation pourra devenir un espace d'écocitoyenneté et de solidarité, qui par son ancrage local et la mise en réseau des acteurs locaux sera propice à des initiatives, solutions concrètes en matière de transition agricole et alimentaire.

Le dossier de demande de subvention porte sur le projet d'investissement de la Cité Vivante de l'Alimentation et plus spécifiquement sur la rénovation de la toiture du moulin municipal et sur la concertation et animations d'ateliers, programme d'investissement d'un montant de 216 000€ HT.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la demande de subvention lancé par l'Etat dans le cadre du plan France Relance pour le programme de travaux mentionné ci-dessus.

La subvention sollicitée dans le cadre de France Relance pourra s'élever à un montant de 101 800€.

Adopté à la majorité : 21 pour – 4 abstentions (Mme Dominique Colombo- M Boris Vida- Mme Jade Escoffier- M Dominique Bouat)- 2 contre (M Daniel Le Du – Mme Christine Bonneville)

9. Délibération validant la convention de partenariat avec le PNRL dans le cadre de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le dispositif un « Coin de verdure pour la pluie dans les cours d'école »

Rapporteur : Thierry DERNIS

Dans les cours d'école, le changement climatique est déjà perceptible et c'est une réalité à laquelle les communes doivent déjà répondre. (cf. Installation de capteurs de température en juillet 2019 et juillet 2020 dans les villes d'Apt, Pertuis Cavaillon et Manosque afin de caractériser les îlots de chaleur urbain et montrant des relevés surfaciques sur enrobé à plus de 50 °C)

Sur le plan de la préservation et de la gestion de l'eau, le territoire du Parc doit prendre en compte des ruissellements intenses, des crues soudaines parfois dévastatrices, et en même temps la rareté de la ressource caractérisée par des étiajes sévères.

De plus, sur le territoire du Parc, l'imperméabilisation croissante des sols a de nombreuses conséquences sur le cycle de l'eau, mais aussi sur la qualité de vie : confort d'été amoindri et îlots de chaleur urbains (dû à des températures ressenties très élevées en raison de l'absorption et l'accumulation de chaleur sur sol bitumé), perte d'identité et de qualité paysagère, coût sociétal global d'infrastructures de pluvial et d'épuration (moins d'infiltration, plus de ruissellements des eaux et donc une augmentation des risques de pollution, crues et de saturation des réseaux...). On peut noter que, sur le plan réglementaire, l'évolution des politiques d'aménagements et de gestion (SDAGE, SRADETT, SRU...) est notable et vise à la prise en compte de ces enjeux.

Néanmoins, si pour les constructions nouvelles, les projets prennent mieux en compte la gestion des eaux pluviales par des ouvrages végétalisés, désimperméabiliser l'existant n'est pas toujours réalisé lors d'opérations de requalification. Or, Les cours d'école représentent des surfaces importantes et un potentiel de désimperméabilisation fort.

L'Agence de l'eau a donc lancé un appel à projets qui vise tout projet de désimperméabilisation et de végétalisation pour gérer les eaux de pluie des cours d'école,

Cet appel à projets "Un coin de verdure pour la pluie", à destination des établissements scolaires a deux objectifs principaux :

- Déconnecter les eaux pluviales des réseaux et les infiltrer via un espace désimperméabilisé et végétalisé
- Développer un volet pédagogique autour du cycle de l'eau et de l'importance de l'infiltration

Les aides de l'Agence de l'eau peuvent aller jusqu'à 70% du montant du projet

Cet appel à projet de l'Agence de l'eau a retenu toute l'attention du Parc Naturel Régional du Luberon qui souhaite accompagner les communes désireuses de s'engager dans cet appel à projet.

Dans cette perspective, le Parc devrait déposer prochainement un dossier de demande de subvention pour la phase 1 de l'appel à projet « Coins de verdure pour la pluie », auprès de l'Agence de l'eau.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir adhérer à la Convention partenariale d'accompagnement et d'animation de la démarche par le Parc du Luberon sur la phase 1 du projet « Coins de verdure pour la pluie » dans le Parc du Luberon

La convention porte sur toute la durée de l'appel à projet et sur la période de réalisation des travaux et des actions pédagogiques, soit jusqu'au 31 août 2022.

L'adhésion à cette convention de partenariat nécessitera d'inscrire au Budget Primitif 2021 la participation financière de la commune à la phase 1, soit au maximum 1 000€ par école.

Adopté à l'unanimité

10. Délibération validant la participation de la commune dans le cadre de l'Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Rapporteur : Laurent DOUX

Dans le cadre du Plan de Relance, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports lance un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Cet appel à projets s'appuie sur trois volets essentiels :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base
- Les services et ressources numériques
- L'accompagnement à la prise en main des matériels, services et des ressources numériques

Le projet est construit conjointement par la commune et les équipes pédagogique sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

Pour le volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques, la subvention de l'Etat peut atteindre 70% des dépenses engagées.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider la participation de la commune à cet appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Adopté à l'unanimité

11. Délibération validant le rattachement de la commune à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse

Rapporteur : André ROUSSET

Les dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, permettent aux collectivités et établissements publics locaux de déléguer à leur Centre de gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les obligations statutaires de leurs agents (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Cette démarche permet aux collectivités et établissements publics d'éviter de conduire leur propre consultation d'assurance tout en bénéficiant du poids dans la négociation, que permet un tel groupement et, lors de son exécution, d'une mutualisation des résultats évitant des résiliations ou majorations importantes imposées par l'assureur.

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG84), qui regroupe aujourd'hui 118 collectivités et établissements publics, a été conclu pour une durée de quatre ans et arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le CDG 84 a donc entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique (procédure concurrentielle avec négociations).

Le contrat que va conclure le CDG84 comprendra une solution de garanties à destination des agents CNRACL et une solution de garanties à destination des agents IRCANTEC. Il devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

La consultation portera sur les aspects financiers, l'étendue des garanties, la qualité de la gestion proposée et l'étendue des prestations annexes accordées (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la collectivité avant adhésion définitive au contrat groupe. Toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non au contrat groupe ainsi mis en place.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider le rattachement de la commune à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse.

Adopté à l'unanimité

Deux motions sont présentées au vote du Conseil Municipal :

- Motion 1 : Motion relative aux Finances Locales

Monsieur le président de la République, Monsieur le Premier ministre,

Nous, élus d'une petite commune de moins de 5000 habitants, souhaitons attirer votre attention sur la dégradation des dotations globales de l'État à nos collectivités. Comme vous l'avez vous-même affirmé à l'occasion de rencontres avec les élus locaux ou lors de vos déplacements dans les territoires, les communes rurales souffrent aujourd'hui d'un manque criant d'investissements publics et de services à la population.

Or, nous n'avons pas les moyens financiers dans nos collectivités pour répondre à des enjeux majeurs et aux besoins de services de nos populations. Nos commerçants, nos artisans, nos exploitants agricoles ont été durement éprouvés par la crise sanitaire et auraient besoin d'un accompagnement d'envergure ; nos enfants et nos enseignants ont droit à des conditions de travail et à des équipements (bâtiments scolaires, cantines, alimentation de qualité, activités pédagogiques et culturelles, etc.) qui répondent aux enjeux de l'enseignement du XXIème siècle ; nos aînés ont besoin de services de proximité (santé, postes, loisirs, etc.) ; nos jeunes ont le droit d'accéder à des équipements culturels et sportifs, à des activités de loisirs et éducatives de leur tranche d'âge ; nos actifs ont des besoins de transports publics, de routes en bon état, de services de garde pour leurs enfants, de logements ; nos associations et leurs bénévoles mériteraient un meilleur accompagnement, ont besoin de locaux, d'équipements (sportifs et de loisirs) ; nos villages ont besoin d'animation, de vie culturelle, de développement économique et de préservation de leur patrimoine.

Face à tous ces enjeux et besoins légitimes, nous sommes bien souvent placés face à un choix cornélien du fait de la dégradation de nos finances. Nous n'avons bien souvent comme choix que de renoncer à certains projets ou de ne mettre en œuvre que les plus essentiels et renvoyer les autres à un calendrier lointain.

Cette situation nous paraît insoutenable et nous revendiquons le droit pour nos populations d'avoir les mêmes services que les zones urbaines. Le choix de vie dans les communes rurales ne doit pas être synonyme d'un renoncement à des services de qualité.

Chaque année, nous attendons la DGF avec appréhension car nous savons à l'avance qu'elle ne couvrira qu'une partie de nos besoins.

Monsieur le président de la République, Monsieur le Premier Ministre nous vous demandons de faire un véritable effort d'investissement financier pour soutenir les petites communes et un accompagnement plus étroit de nos projets d'investissement les plus lourds. L'État doit être à nos côtés, plus à l'écoute et plus attentif aux conditions et à la qualité de vie de nos populations.

Nos communes rurales sont un des atouts de notre République et de l'attractivité de la France à l'international.

Adopté à l'unanimité

- Motion 2 : Motion pour le maintien ou la reconversion du site de Roquefraiche

Monsieur le président de la République, Monsieur le Premier ministre,

Cette crise sanitaire qui continue de nous mettre à rude épreuve, est venue nous rappeler à quel point nos structures de santé, nos soignants sont un maillon essentiel face aux risques sanitaires de toutes sortes, et en l'occurrence de pandémie.

Nous avons pris au sérieux vos propos sur les leçons à tirer de cette crise et nous avons apprécié votre détermination pour lutter contre la Covid « quoi qu'il en coûte ».

Nous avons, dans notre commune, un formidable outil de santé de proximité, dont l'importance a été rappelée par cette crise sanitaire. Les soignants qui y travaillent ont des qualités extraordinaires et un investissement qui font notre fierté.

Seul SSR pneumologique du département, cet établissement a pu accueillir pour rééducation et réadaptation des personnes malades post-Covid, du territoire et d'autres régions de France, avec des séjours moyens de 3 semaines. Il a ainsi pu permettre au Centre hospitalier de Cavillon de répondre aux autres besoins de la population.

Seul SSR pneumologique public du département, Roquefraiche assure régulièrement la réhabilitation respiratoire de patients atteints de toutes pathologies respiratoires chroniques, de personnes venant de 50 km à la ronde (Avignon, Carpentras, Salon, Arles...)

Ce formidable outil qui offre des soins de proximité est condamné à la fermeture par des logiques purement comptables. Nous avons attiré l'attention de vos services, de vos ministres à maintes reprises et sans succès.

Nous trouvons choquant que l'on ferme des hôpitaux de proximité après la crise que nous venons de vivre et qui n'est pas terminée. Nos populations, nos aînés, les plus vulnérables de nos concitoyens ont un besoin essentiel de ces structures, au plus proche de leur famille et de leurs amis. Cette crise a montré les dégâts de l'isolement sur les malades, sur le plan physique et psychologique.

Nous sommes prêts, Monsieur le Président, à travailler avec vos services à tous les projets de maintien ou de reconversion de ce site pour préserver et élargir son offre de santé de proximité.

Et nous continuerons à refuser et à nous battre contre une fermeture sèche de ce site qui serait à nos yeux un énorme gâchis et tournerait le dos à nos soignants et aux populations de nos territoires. Et qui de plus risquerait de conduire à un abandon du site, avec toutes les conséquences écologiques, sociales et sécuritaire qui s'ensuivront.

Monsieur le président de la République, Monsieur le Premier ministre, nous vous demandons une rencontre urgente et une réponse à nos revendications, légitimes et que vous avez partagé dans vos déclarations, de conservation d'une offre de soins de proximité dans les zones rurales.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- M le Maire apporte les réponses aux questions posées par M Boris Vida :
 - Question sur l'organisation du service de Police Municipale : M le Maire précise qu'un travail régulier est réalisé sur l'analyse de la pratique de ce service, en collaboration avec le responsable de ce service, avec l'objectif d'organiser le service dans l'axe politique souhaité.
 - Procédure d'accueil du public dans les services administratifs de la Mairie dans le cadre du contexte sanitaire actuel : M le Maire précise qu'effectivement, compte tenu de la configuration des locaux administratifs de la Mairie, l'accueil du public est effectué à l'extérieur des locaux afin de respecter les règles sanitaires. Un nouveau circuit des usagers dans les locaux de la mairie pourrait être travaillé en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.
- M Boris Vida souhaite adresser ses plus vifs remerciements à M Didier Sebbah pour l'organisation et la mise en place du centre de vaccination sur la commune. L'ensemble du Conseil Municipal s'associe à ces remerciements et félicite M Sebbah pour son engagement sur ce dispositif.

La réunion du conseil municipal est levée à 20h30

Secrétaire de séance : M Serge VANNEYRE

M le Maire : Mr ROUSSET André

